CE, 4 août 2006, n°254948, Comité de réflexion, d'information et du lutte antinucléaire (C.R.I.L.A.N), Association Le Réseau Sortir du nucléaire

Le Conseil d'État examine ici la requête tendant à l'annulation du décret du 10 janvier 2003 autorisant l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) à modifier, pour passage en phase de surveillance, le centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche

Pour plus d'informations, voir Revue Droit de l'environnement, Manuel Gros, n°144, décembre 2006, p.365

crilan

Poids : 35.56 Ko
Téléchargement [1]

Afficher la date de publication:
Publié le 30 septembre 2010

URL de la source (modifié le 26/10/2017 - 20:14): http://www.cabinet-gros-hicter.fr/fr/publications/nos-articles/lappreciation-par-le-juge-du-principe-de-precaution-et-du-principe-de

Liens
[1] http://www.cabinet-gros-hicter.fr/sites/default/files/atoms/files/crilan.docx